

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.07.03-010 – Avenant à un contrat de droit public à durée indéterminée.

L'an deux mil dix neuf, le trois juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2019

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	de FRANÇOIS Béatrice
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel		X	SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	DE SOUZA Bernard
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie		X	
BRET Bernard		X	

DEL.2019.07.03-010 – Avenant à un contrat de droit public à durée indéterminée.

Rapporteur : Madame Rajaa KRATA

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale en date du 18 juin 2019;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 18 juin 2019;

Sur le rapport de Madame Rajaa KRATA et après en avoir délibéré ;

Au vu de l'ancienneté d'un professeur de danse en tant qu'enseignant artistique, il est proposé au Conseil municipal d'établir sa rémunération sur la base de l'indice brut 602 / indice majoré 507.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la conclusion d'un avenant à un contrat de droit public à durée indéterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le MAIRE à signer ledit avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Rajaa KRATA

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Décide** d'approuver la conclusion d'un avenant à contrats de droit public à durée indéterminée pour l'enseignement de la danse classique afin de porter la rémunération sur la base de l'indice brut 602 / indice majoré 507 ;
- ✚ **D'autoriser** Madame le MAIRE à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Béatrice
Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 3 juillet 2019
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre